

## Actualités du SEVF...



Bonnes  
Vacances!



L'année scolaire 2024-2025 tire à sa fin... et ce fut, encore une fois, une année fort chargée au niveau syndical. Le travail d'après-négo nationale a été tout aussi occupé. De son côté, **le gouvernement-employeur-législateur est passé en mode attaque contre ses employés et les syndicats qui les représentent.** Comme s'il avait été insatisfait de la dernière entente nationale qu'il a lui-même signé, il semble être en mode « vengeance » avec toutes les compressions budgétaires qu'il a décidé d'appliquer et, surtout, avec la multiplication des projets de loi touchant de façon beaucoup plus importante les droits des travailleuses et travailleurs en éducation (en majorité des femmes) et de tout le personnel enseignant. Bref, le plan de l'actuel gouvernement caquiste est clair : tout faire pour affaiblir le mouvement syndical enseignant.

L'une des dernières sorties publiques du **ministre de l'Éducation** est claire à ce sujet. Suite à l'annonce des jeunes caquistes voulant cibler les syndicats avec certaines mesures, Drainville a tout simplement déclaré : « **Un bon coup de pied dans le nid de guêpes!** » Une citation qui en dit long sur le mépris du Ministre et aussi sur le fait qu'il est dérangé par le travail que nous effectuons comme organisations syndicales. Or, il faudra que monsieur Drainville le sache : il n'a pas fini d'entendre bourdonner autour de lui dans les prochains mois. Il devra probablement sortir une bonne combinaison étanche, un chapeau avec voile et des gants pour avoir un minimum de protection! Et une dernière chose est sûre : **les associations syndicales répondront à ce mépris par un rehaussement de la vigilance qu'elles exercent et par un renforcement de la solidarité** face à ce gouvernement qui ne fait rien pour améliorer nos conditions de travail et, par conséquent, pour atténuer le manque de personnel criant dans notre système scolaire. Mais, pour l'instant, pensons aux vacances qui approchent et, lorsque vous verrez des guêpes cet été, dites-vous qu'elles sont très utiles pour notre écosystème... à l'image des organisations syndicales en éducation! **Bonnes vacances!**

## Affectations 2025-2026

### Poste à poste au CSS

Les mois de juin et d'août sont des mois hyper importants concernant les **affectations du personnel enseignant**. L'octroi des postes et contrats pour l'année scolaire 2025-2026 se déroule en **plusieurs rencontres**. Pour démêler tout ça, il suffit de vous rendre à la fin de *L'abCD* dans la section **1, 2, 3... Go!** pour avoir toutes les dates concernant ces diverses rencontres.

Jusqu'au 8 août, il est possible pour deux enseignantes ou enseignants réguliers permanents à l'emploi du CSS d'échanger leur poste respectif. Vous pouvez vous inscrire et consulter les annonces. Pour ce faire, vous devez aller sur le [Portail employé, Ressources humaines, Applications, Réseau d'échange de postes](#). Présentement, il faut être dans un établissement scolaire pour accéder à ce réseau mais le service informatique tente de corriger la problématique.

## C

### ompensation monétaire pour dépassement du nombre d'élèves par classe



Les rencontres et discussions se poursuivent entre le SEVF et notre Centre de services scolaire concernant les compensations pour élèves excédentaires dans nos classes. Pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, il reste quelques cas à régler pour certains dossiers litigieux.

**En ce qui concerne la présente année scolaire (2024-2025), les paiements pour élèves excédentaires se feront sur la première paie de juillet.** Ce sera donc une paie à surveiller pour tous nos membres qui pensent avoir eu un dépassement d'élèves dans un ou plusieurs de leurs groupes. **Pour les personnes détectant des erreurs sur leur paie, ces dernières pourront contacter Valérie Caissie ([valeriec@sevf.ca](mailto:valeriec@sevf.ca)) au centre administratif du SEVF dès la rentrée scolaire 2025-2026.**

En guise de conclusion pour ce sujet, il s'avère important de dire que le SEVF est à la recherche d'une entente avec notre employeur pour mieux baliser les manières de faire. Le but demeure de s'assurer que tous nos membres reçoivent bien la compensation monétaire qui leur est due, et ce, dans des délais raisonnables... ce qui n'est pas toujours le cas actuellement!

## Élections syndicales dans les écoles et centres 2025-2206

Lors du Conseil de délégués (CD) du mois de juin 2025, les personnes présentes ont reçu les documents pour la gestion des élections syndicales dans les écoles et centres (année 2025-2026). Ces élections peuvent être effectuées d'ici la fin de l'année ou, idéalement, au début de la prochaine année scolaire (dès la rentrée du mois d'août).

L'outil de référence permet aux personnes déléguées de 2024-2025 d'avoir les explications nécessaires concernant les représentantes et représentants à élire aux divers comités. **Le SEVF souhaite recevoir le rapport des élections de chacun des établissements avant le mardi 9 septembre 2025** puisque c'est à cette date qu'aura lieu le premier CD en présentiel au Club de golf Métabéroutin (un premier CD virtuel se tiendra le mercredi 27 août pour lancer l'année syndicale 2025-2026).

## Formation pratique (stagiaire)

Changement concernant la formation pratique et l'accueil des stagiaires. **Pour les stages en lien d'emploi, les maîtres-associés pourront profiter de deux journées de libération** (une pendant la première moitié du stage et l'autre pendant la deuxième moitié). Ces journées permettront au maître-associé de rencontrer son stagiaire pendant le stage en emploi.

Il est important de savoir que **ces deux journées ne peuvent être prises qu'en libération et que, si elles ne sont pas utilisées, elles sont tout simplement perdues**. À noter également que le nombre de journées de compensation demeure le même malgré l'ajout des journées de libération.

En ce qui concerne les journées de compensation pour avoir accueilli des stagiaires, les maîtres-associés de cette année 2024-2025 devraient déjà avoir reçu, de la part de l'employeur, un Google Forms pour la compensation monétaire possible. Nous en profitons pour vous rappeler également que, si vous avez au moins 4 journées de compensation pour l'année scolaire 2024-2025, il vous est possible de reporter ces journées de compensation et de les prendre au début de la prochaine année scolaire (soit d'ici la fin décembre 2025) ou de vous les faire monnayer.

## Journées pédagogiques dont nous déterminons le contenu 2025-2026



Les **journées pédagogiques** pendant lesquelles nous pourrons être **en télétravail** en 2025-2026 sont les suivantes :

- 10 octobre 2025;
- 5 décembre 2025;
- 5 janvier 2026;
- 20 février 2026;
- 12 juin 2026 (T3).

Suite à une consultation auprès de ses membres, le SEVF a fait les représentations nécessaires auprès du CSS mais l'employeur n'a pas voulu retenir la journée du 30 janvier (au lieu du 5 janvier) ainsi que la journée du 15 mai (au lieu de la T3 du 12 juin). **À noter que nous pourrons aussi déterminer le contenu de toutes ces journées, sauf celle du 5 décembre 2025.**

## Négociation locale - consultation

Une **première consultation a eu lieu** concernant les divers éléments sur lesquels le SEVF pourrait se pencher dans le cadre de la prochaine négociation locale avec notre CSS. Parmi les divers sujets abordés : congés sans traitement, listes de priorité, affectations (mouvements volontaires, poste à poste), congés pour force majeure, etc.

Comme cette consultation prenait fin le 10 juin dernier, **le SEVF devra prendre le temps d'analyser les résultats obtenus pour pouvoir en reparler à ses membres dès le début de la prochaine année scolaire.**

Il faut également se rappeler que, pour la négociation locale, **nous surveillons de très près l'adoption du projet de loi 100** par l'Assemblée nationale du Québec puisque plusieurs éléments de ce projet de loi, s'ils sont adoptés tels quels, pourraient modifier de façon importante les sujets à traiter dans le cadre de notre négociation locale.

## Offensive pédagogique et professionnelle – Résultats du sondage concernant la violence dans les établissements

Dans le cadre de son Offensive pédagogique et professionnelle, la FSE-CSQ a mené un **sondage sur la violence dans les établissements**. Les **résultats pour le SEVF ont été présentés lors du CD de juin 2025**. Sur les 542 répondantes et répondants, plus de 43% ont été victimes de violence depuis le début de l'année 2024-2025. Les types de violence les plus nombreux sont : la violence verbale (78%), la violence physique (54%) et la violence psychologique (32%). Parmi les gens qui ont signalé des incidents, près de la moitié ont signifié qu'on ne s'est pas assuré s'ils étaient en état de continuer leur travail (parfois ou jamais) après avoir vécu un événement violent. **Si vous désirez constater par vous-même les résultats de ce sondage, vous pouvez demander à votre personne déléguée syndicale de vous transférer le document qu'elle a reçu par courriel.**

Lors du CD de juin 2025, les personnes déléguées ont eu la chance d'avoir une présentation du **bilan de l'Offensive pédagogique et professionnelle (OPP)**, présentation faite par la 1<sup>re</sup> vice-présidente de la FSE-CSQ, madame Karine Nantel. Un rappel a été fait : l'OPP a été mise sur pied suite à la dernière négociation nationale puisque des attentes demeuraient, chez le personnel enseignant, concernant la tâche et la composition de la classe. Aussi, un des objectifs de cette Offensive est de **faire respecter l'expertise enseignante malgré les entraves suivant l'adoption des projets de loi négatifs**.

Plusieurs **enjeux** ont donc été abordés cette année : incivilités en milieu scolaire, évaluation des apprentissages, utilisation des écrans et la violence envers le personnel enseignant. À partir de ces enjeux, plusieurs **actions** ont été mises sur pied par notre Fédération. Parmi **les retombées concrètes**, il y a eu la directive ministérielle mettant fin au déboulage au secondaire, l'annonce d'une série de mesures du ministre de l'Éducation pour renforcer le respect et le civisme dans les écoles ainsi que l'interdiction de l'usage du cellulaire dans les écoles dès la prochaine rentrée scolaire.

Naturellement, la FSE-CSQ, à l'instar du SEVF, restera en action pour toujours mettre de l'avant l'expertise professionnelle et pédagogique de ses membres et pour améliorer leur travail au quotidien.

## **P**rojet de loi 101 – Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail

Après les projets de loi 47, 89, 94 et 100, voici maintenant le **projet de loi 101** qui s'intitule : **Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail**. Ici, le mot « amélioration » dépend du point de vue de la personne qui parle. Et dans ce cas-ci, ce n'est pas une travailleuse ou un travailleur du milieu de l'éducation.

D'abord, il faut dire que ce projet de loi souhaite modifier plusieurs lois et encadrements du monde du travail dont le Code du travail et la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail. Parmi les éléments du **Code du travail**, citons par exemple l'introduction de l'obligation, pour toutes les organisations syndicales, de faire vérifier ses états financiers par une ou un comptable agréé. Si le SEVF le fait déjà, vous vous questionnerez à savoir où se situe le problème... Réponse : comme le projet de loi ne spécifie pas de quel type de vérification comptable il s'agit, nous pourrions craindre que le nouveau règlement oblige le SEVF à un audit comptable plutôt qu'à une mission d'examen. La différence?... Des dizaines de milliers de dollars en honoraires comptables!

Parmi les attaques frontales de ce projet de loi : les modifications prévues au **Régime différencié pour les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux**. Par exemple, **le comité de santé et de sécurité au travail de notre CSS** se ferait retirer le pouvoir d'enquêter et de recevoir des informations pertinentes. De plus, il n'aurait plus le droit de donner des mandats à ses membres ou aux responsables en santé et sécurité au travail (RSS). Et, pour ajouter un dernier exemple, la tenue d'un registre d'événements ne serait plus une fonction de ce comité.

En ce qui concerne **les RSS**, ce n'est pas plus reluisant! Ces derniers n'auraient plus le pouvoir d'enquêter, n'accompagneraient plus la CNESST lors d'inspections et ne collaboreraient plus à la préparation du programme de prévention.

Et ce ne sont là que quelques exemples de ce projet de loi qui s'attaque notamment aux droits du personnel enseignant. Il s'agit d'un recul important pour nous qui faisons déjà partie d'un secteur grandement sous pression. Il est donc inutile de préciser ici que **nos organisations syndicales (la CSQ et la FSE-CSQ) font tout en leur pouvoir pour influencer les décideurs politiques pour qu'ils fassent marche arrière** concernant ces idées pouvant avoir des effets grandement négatifs pour toutes celles et tous ceux qui exercent notre profession.

## 1, 2, 3... GO !

<b>16 juin 2025</b>	<b>Rencontre virtuelle pour le personnel enseignant détenant un poste E2</b>
<b>17 juin 2025</b>	<b>Rencontre du personnel enseignant à statut précaire (pour tous les secteurs d'enseignement)</b> <i>(Club de golf Métabéroutin)</i>
<b>26 juin 2025</b> À compter de 8h <i>(Convocation par le CSS)</i>	<b>Séance d'affectation du personnel enseignant régulier à statut particulier (E2) – Adaptation scolaire, spécialistes, secondaire</b> <i>(Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)</i>
<b>26 juin 2025</b> À compter de 13h <i>(Convocation par le CSS)</i>	<b>Séance de validation d'intérêt pour des postes (enseignant(e)s inscrit(e)s à la liste de priorité) Adaptation scolaire, spécialistes, secondaire</b> <i>(Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)</i>

<p><b>6 août 2025</b>  À compter de 8h  (Convocation par le CSS)</p>	<p><b>Séance d'affectation du personnel enseignant régulier à statut particulier (E2) – Préscolaire-primaire</b>  <b>(Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)</b></p>
<p><b>7 et 8 août 2025</b>  De 8h à 17h  (Convocation par le CSS)</p>	<p><b>Séance d'affectation pour les postes E1, E2 et contrats au préscolaire et au primaire (enseignant(e)s inscrit(e)s à la liste de priorité)</b>  <b>Attribution des contrats seulement pour l'adaptation scolaire, spécialistes, secondaire</b>  (Centre de services scolaire, salles 016A et 016B)</p>
<p><b>12 août 2025</b>  (Convocation par le Centre)</p>	<p><b>Séance d'affectation pour le personnel enseignant de l'éducation des adultes</b>  (Centre d'éducation des adultes)</p>
<p><b>14 août 2025</b></p>	<p><b>Journée d'embauche du centre de services pour le personnel enseignant qui n'est pas inscrit sur la liste de priorité.</b>  <a href="#"><u>Horaire de la journée</u></a></p>
<p><b>Dates pour les Conseil de délégués en 2025-2026</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mercredi 27 août 2025 (en mode virtuel)</li> <li>- Mardi 9 septembre 2025</li> <li>- Mardi 14 octobre 2025</li> <li>- Mardi 11 novembre 2025</li> <li>- Mardi 9 décembre 2025</li> <li>- Mardi 13 janvier 2026 (en mode virtuel?)</li> <li>- Mardi 17 février 2026</li> <li>- Mardi 17 mars 2026 (en mode virtuel?)</li> <li>- Mardi 14 avril 2026</li> <li>- Mardi 5 mai 2026</li> <li>- Mardi 2 juin 2026</li> </ul>